

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérome FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Alain GOMOT
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 11 avril 2024</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY
- **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIINE
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Orchamps** : M. Régis CHOPIN
- **Ougney** : M. Cédric IVANES
- **Ranchot** : Mr Gérard ROBERT
- **Serre Les Moulières** : M. Claude TERRON
- **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 11 avril 2024 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 21h20.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Alain GOMOT secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 mars 2024.**

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. G�rome FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secr�taire de S�ance :</u> M. Jean-Louis MORLIER
Affich� le :	<i>S�ance du Jeudi 14 mars 2024</i>	

Personnes excus es/absentes :

- **Courfontaine** : M. Jean-No l ARNOULD
- **Dampierre** : Mme Val rie BENDERITTER,
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT
- **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIINE
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Montmirey-le-Ch teau** : M. Martin DAUNE
- **Orchamps** : M. Nicolas JOLY
- **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON
- **Salans** : M. Philippe SMAGGHE
- **Serre les Moul eres** : M. Claude TERON
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a  t  convoqu  le jeudi 14 mars 2024   19h00   la salle des f tes   Gendrey sous la pr sidence de Monsieur G rome FASSET, Pr sident de la Communaut  de Communes JURA NORD.

La s ance du Conseil Communautaire a d but    19h04 et a  t  lev e   21h20.

Le pr sent compte-rendu fait r f rence   l'ordre du jour.

1. AFFAIRES G N RALES

- a. *Approbation du proc s-verbal de la s ance du 14 d cembre 2023 et d signation d'un secr taire de s ance*

Monsieur le Pr sident pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimit , le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Jean-Louis MORLIER un secr taire de s ance ;**
- **Approuve le proc s-verbal de la s ance du Conseil Communautaire du 8 f vrier 2024.**

Vot    l'unanimit 

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSETT
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Hubert BACOT
Affiché le :	Séance du Jeudi 8 février 2024	

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER,
- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Fraisans : Mme Marie-Anne LONGY
- Monteplain : M. Luc BEJEAN
- Mutigny : M. Eric DRUOT
- Ougney : M. Cédric IVANES
- Rans : M. Raphaël TEMPESTA
- Rouffange : Mme Aurore PLANCON
- Serre les Moulrières : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 8 février 2024 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSETT, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h11 et a été levée à 20h33.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Installation d'un nouveau délégué communautaire suppléant de la commune de Rouffange*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe Monsieur Jean-Yves BOILLON en tant que conseiller communautaire suppléant.

Voté à l'unanimité

- b. *Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Hubert BACOT un secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.**

Voté à l'unanimité

1

2

3

c. *Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

d. *Convention de mise à disposition de la DITIC du SIEDEC au bénéfice de ses collectivités membres / Adhésion*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de services à conclure avec le SIEDEC pour les services d'accompagnement aux usages du numérique ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. *Délibération fixant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord, joint en annexe séparée, à compter du 9 février 2024 ;
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Voté à l'unanimité

b. *Convention d'accueil d'un stagiaire dans le cadre de la formation BAFA*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement** sur l'accueil de stagiaire dans le cadre de la formation BAFA ;
- **Accepte la mise en place** de cette convention ;
- **Accepte les termes** de ladite convention ;
- **Autorise Monsieur le Président à signer** cette convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier à intervenir ;
- **Autorise Monsieur le Président à engager** toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

19

3

4

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

- a. Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023.

	Budget 2023	Limite 25%
chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	71 258,94 €	17 814,00 €
2031 - Frais d'études	169 935,97 €	37 483,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	37 704,00 €	9 426,00 €
chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	37 893,74 €	9 473,00 €
2184 - Mobilier	19 500,00 €	4 875,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	158 188,40 €	39 547,00 €
chapitre 23 - Immobilisations en cours		
2313 - Constructions	420 229,46 €	105 057,00 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	15 900,00 €	3 975,00 €

Voté à l'unanimité

- b. Attributions de Compensations Provisoires 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ARRÊTE les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord au titre de l'année 2024, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessus :

20

4

5

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2024			
COMMUNE	Section de Fonctionnement		Commentaires
	COMPENSATION NEGATIVE	COMPENSATION POSITIVE	
BRANG	14 936,00		
COURTEFONTAINE	8 890,00		
DAMBARTIN-MARPAIN	20 959,00		
DAMPIERRE		9 736,00	
ETREPIGNEY	35 079,00		
EVANS	20 175,00		
FRAGANG	73 481,00		
GENCIREY		30 414,00	
LABARRE		9 660,00	
LABRETENIERE	8 363,00		
LOUVATANGE		17 169,00	
MONTEPLAIN	2 647,00		révision AC. definitive réglée par la commune
MONTMREY LA VILLE	17 061,00		
MONTMREY LE CHATEAU	6 946,00		
MUTIGNY	15 133,00		
OFFLANGES	15 119,00		
ORCHAMPS	59 658,00		
OUIGNEY	26 446,00		
OUR	8 219,00		
PAGNEY	15 422,00		
PLUMONT	7 449,00		
RANCHOT	32 736,00		
RANG	19 136,00		
ROMAIN	19 023,00		
ROUFFANGE	9 063,00		
SALANG	81 261,00		
SALIGNY	17 565,00		
SERVAUGE	8 844,00		
SERRE LES MOULIERES	16 064,00		
TAXENNE	7 774,00		
THERYUY	25 844,00		
UTREUX	5 762,00		
TOTALX	877 103,00	74 969,00	

- AUTORISE le Président à notifier les montants des attributions de compensation provisoires pour 2024 aux communes membres, tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Besançon (par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Voté à l'unanimité

- c. Convention financière entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune d'Evans : remboursement des factures d'électricité de l'année 2019 concernant la station d'épuration payées à tort par la commune d'Evans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

21

5

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de la convention financière entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune d'Evans ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. *Dons de matériel intercommunal réformé de la Communauté de Communes Jura Nord à l'Association de Lutte Contre le Gaspillage (ALCG) à Poligny*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de partenariat avec l'Association ALCG concernant le don de mobilier intercommunal réformé ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat avec l'Association ALCG concernant le don du mobilier intercommunal réformé et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

4. TRANSITION ENERGETIQUE

a. *Création d'une société de projet EnR (centrale PV à Fraisans) : information au titre de l'article L294-1 du Code de l'Energie/offre de participation*

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission de développement, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si la SEM (Société d'Economie Mixte) est-elle viable comme les collectivités vont participer au capital ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission de développement, répond que la SEM sécurise son projet financier avant de faire la demande aux collectivités de participer au capital.

Monsieur Alain GOUNAND (DAMPIERRE) demande quel est le retour sur investissement ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission de développement, répond que pour l'instant, la CCJN ne connaît pas le retour sur investissement. La CCJN attend le business plan.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de ne pas prendre de participation au moment de la création de la SAS mais pourrait être intéressée par un achat d'actions au moment de la souscription du contrat de prêt finançant la centrale, après étude des éléments consolidés de « sécurisation » du projet et conditions.

Voté à l'unanimité

22

6

5. ECONOMIE / TOURISME

- a. *Convention de servitudes de passages sur les parcelles ZDo286, ZDo290, ZDo250 et ZDo252 (AUX VAUX D AMANGE) entre ENEDIS et la CCJN dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de servitude ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. SERVICE TECHNIQUE

- a. *Convention de mise à disposition du service technique entre le Foyer Logement à Dampierre et la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) demande si il y aura assez de personnel pour les travaux en plus du Foyer Logement ?

Monsieur le Président indique que le service technique s'organise selon les demandes des communes et autres établissements et demande à Mme GUILLOT le type de travaux ?

Madame Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) répond qu'elle a besoin du service technique pour divers travaux variés.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes Jura Nord au SIVU du Foyer Logement à Dampierre ;
- Accepte les termes de la convention de mise à disposition du service technique ;
- Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. *Politique de régulation des collections de la médiathèque intercommunale : définition, critères et modalités d'élimination des documents*

23

7

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- Valide les listes des documents en annexe retirés des collections de la médiathèque intercommunale de Gendrey ;
- Décide de vendre ces ouvrages lors de la vente de livre le samedi 23 mars 2024 ; la vente sera réalisée par les agents de la médiathèque nommés régisseurs ;
- Propose les ouvrages, non vendus, en priorité aux écoles ou aux centres de loisirs susceptibles d'être intéressés, à titre gratuit ou à des associations qui le souhaitent auquel cas, une convention sera élaborée entre les associations ou autres et JURA NORD ;
- Valide la mise en place d'une convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et les tiers concernés ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les différents tiers concernés et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Vente de documents issus du désherbage, tarifs et autorisation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- Décide de vendre les ouvrages issus du désherbage ;
- Valide les tarifs de vente des ouvrages ;
- Décide que la recette de la vente des ouvrages sera versée à la collectivité, via la régie de recettes, pour améliorer le fonds de la bibliothèque ;
- Autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

a. Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EHPAD le Clos de la Forêt de Fraisans pour des rencontres inter générationnelles

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

24

8

b. *Modification de la carte scolaire ; fermeture de l'école à Evans*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide la fermeture de l'école à Evans ;
- Accepte que les enfants de la commune d'Evans soient scolarisés à l'école à Dampierre ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder à la désaffectation de son usage scolaire de l'école primaire située 49 grande rue - 39700 EVANS à compter du 8 juillet 2024 ;
- Approuve le déclassement du bâtiment situé 49 grande rue - 39700 EVANS (école primaire) du domaine public intercommunal pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune à compter du 8 juillet 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Fusion administrative de l'école maternelle et l'école primaire à Fraisans*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte la fusion administrative de l'école maternelle et de l'école primaire à Fraisans à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h33.

Maire de Fraisans,
Hubert BACOT



Le Président,
Gérome FASSETNET



25

9

b. *Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. *Délibération donnant mandat au Centre de gestion du Jura pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance et pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Mandate le CDG du Jura afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de conventions de participation pour le risque prévoyance et pour le risque santé :**

Risque prévoyance

- de participer au dispositif proposé par le CDG du Jura : procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 01/01/2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :
- de proposer de verser une participation mensuelle brute par agent selon une fourchette comprise entre 7 € et 35 € (montant de référence). Le montant de la participation sera déterminé à l'adhésion au futur contrat collectif d'assurance et à la convention de participation par délibération à prévoir en application de l'article 18 du décret n°2011-1474 ;
- d'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence.

Risque santé

- de participer au dispositif proposé par le CDG du Jura : procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 01.01.2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :
- de proposer de verser une participation mensuelle brute par agent selon une fourchette comprise entre 15 € et 30 € (montant de référence). Le montant de la participation sera déterminé à l'adhésion au futur contrat collectif d'assurance et à la convention de participation par délibération à prévoir en application de l'article 18 du décret n°2011-1474 ;
- d'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence.

- **S'engage à communiquer au CDG du Jura les caractéristiques statistiques nécessaires à la consultation ;**
- **Prend acte que la collectivité aura la faculté de ne pas signer le(s) contrat(s) souscrits par le CDG du Jura. En effet, l'adhésion au(x) convention(s) de participation, n'interviendra, par délibération, et après avis du Comité Social Territorial, qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG, après avoir eu connaissance des tarifs et garanties proposés.**

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs jeunes enfants à temps complet : suite à la réussite du concours*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Institue selon le dispositif suivant :**
 - La suppression, à compter du 15 mars 2024, du poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet au service Enfance Jeunesse/Affaires scolaires et Loisirs, et plus particulièrement au Multiaccueil à Fraisans ;
 - La création, à compter de la même date, du poste dans le cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants territoriaux à temps complet au service Enfance Jeunesse/Affaires scolaires et Loisirs, et plus particulièrement au Multiaccueil à Fraisans, relevant de la catégorie A à compter du 15 mars 2024.
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Inscrit au budget les crédits correspondants ;
- Autorise le Président à signer tout acte y afférent ;
- Charge le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 15 mars 2024.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Débat d'Orientations Budgétaires / Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président précise que le Budget 2024 va être fait sans augmentation d'impôt mais en faisant des économies dans le fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 conformément au document en annexe.

Voté à l'unanimité

b. Modification n°3 de la délibération d'Autorisation de Programme / Crédit de paiement (AC/TP) : travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de Vitreux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / POLITIQUE INTERCOMMUNAL

- a. *Avis sur le Projet de Révision pour le plan d Sauvegarde et de Mise ne Valeur (PSMV) du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur le Projet de Révision pour le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Grand Dole.

Voté à l'unanimité

- b. *Rapport moral 2023 du Pays Dolois – Pays de Pasteur*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport moral du Pays Dolois – Pays de Pasteur.

Voté à l'unanimité

- c. *Rapport d'activité 2023 du Conseil de développement*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2023 du Conseil de Développement du Pays Dolois– Pays de Pasteur ;
- **DIT** qu'il a été examiné et, le cas échéant, débattu par le Conseil communautaire.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

- a. *Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange : acquisition des parcelles n°ZA88 et ZA185 appartenant à la commune de Louvatange à l'Euro symbolique et signature de l'acte notarié – Complément à la délibération n°DCC2022_04_099*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle n°ZA88 à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 143 m² pour les travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange ;
- Décide d'acquérir la parcelle n°ZA185 à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 6a 89ca pour les travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange ;
- Décide de classer ces parcelles dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Désignation du SIDEC en qualité de délégué à la protection des données et signature d'une convention

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après exposé :

- **Approuve la désignation du SIDEC en tant que Délégué à la Protection des Données ;**
- **Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de services (ci-jointe) et à lui déléguer la conclusion des avenants éventuels ;**
- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2024 et suivants.**

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Actualisation du régime des Autorisations Exceptionnelles d'Absence

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide d'accorder pour l'ensemble des agents (titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, non complet ou partiel) de la Communauté de Communes Jura Nord le régime des autorisations spéciales d'absences, conformément au dispositif précité ;**
- **Adopte les Autorisations spéciales d'absences et ses conditions, applicables à compter du 12 avril 2024, présentées dans le tableau en annexe séparée ;**
- **Accorde également un délai de route, de 48 heures maximum aller-retour, aux agents bénéficiant d'une autorisation spéciale d'absence dans les conditions suivantes :**
 - **Trajet aller + retour < 300 kms : pas de délai de route,**
 - **Trajet aller + retour : de 300 kms à 800 kms 1 jour,**
 - **Trajet aller + retour > plus de 800 kms 2 jours.**
- **Autorise Monsieur le Président à mandater les dépenses nécessaires à l'application de cette délibération et à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : suite aux évolutions réglementaires sur les absences*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide les nouvelles modalités de versement du régime indemnitaire de maintien ou de suppression en cas d'absences décrites ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires.**

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1er mai 2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Institue selon le dispositif suivant :**
La suppression, à compter du 1^{er} mai 2024, du poste dans le cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux à temps complet.
La création, à compter de la même date, du poste dans le cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B à compter du 1^{er} mai 2024.
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Inscrit au budget les crédits correspondants ;**
- **Autorise le Président à signer tout acte y afférent ;**
- **Charge le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} mai 2024.**

Voté à l'unanimité

- d. *Nouvelle organisation de la CCJN : organigramme et pistes d'actions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de la nouvelle organisation de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

- a. *Compte de gestion 2023 – BUDGET PRINCIPAL*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DOLE

ETABLISSEMENT : CC JURA NORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - CC JURA NORD

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	186 835,88		-572 953,65		-386 117,77
Fonctionnement	1 228 407,54	22 312,69	532 741,13		1 738 835,98
TOTAL I	1 415 243,42	22 312,69	-40 212,52		1 352 718,21
II - Budgets des services à caractère administratif					
49200-CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES					
Investissement	-60 754,38				-60 754,38
Fonctionnement	4 855,98				4 855,98
Sous-Total	-55 898,40				-55 898,40
TOTAL II	-55 898,40				-55 898,40
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
12400-CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES					
Investissement					

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DOLE

ETABLISSEMENT : CC JURA NORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - CC JURA NORD

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement			7 239,77		7 239,77
Sous-Total			7 239,77		7 239,77
49000-CC Jura Nord					
ASSAINISSEMENT					
Investissement	2 725 870,62		-1 169 845,43		1 556 025,19
Fonctionnement	453 969,08		58 631,13		512 600,21
Sous-Total	3 179 839,70		-1 111 214,30		2 068 625,40
49100-CC JURA NORD-OM					
Investissement					
Fonctionnement	104 739,55		-2 730,32		102 009,23
Sous-Total	104 739,55		-2 730,32		102 009,23
49300-CC JN Asst non collectif					
Investissement	275,81		2 100,00		2 375,81
Fonctionnement	275,81		2 100,00		2 375,81
TOTAL III	3 284 855,06		-1 104 604,85		2 180 250,21
TOTAL I + II + III	4 644 200,08	22 312,69	-1 144 817,37		3 477 070,02

b. Compte de gestion 2023 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Collectif » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - CC JURA NORD

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	186 835,88		-572 953,65		-386 117,77
Fonctionnement	1 228 407,54	22 312,69	532 741,13		1 738 835,98
TOTAL I	1 415 243,42	22 312,69	-40 212,52		1 352 718,21
II - Budgets des services à caractère administratif					
49200-CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES					
Investissement	-60 754,38				-60 754,38
Fonctionnement	4 855,98				4 855,98
Sous-Total	-55 898,40				-55 898,40
TOTAL II	-55 898,40				-55 898,40
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
12400-CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES					
Investissement					

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DOLE

ETABLISSEMENT : CC JURA NORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - CC JURA NORD

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement			7 239,77		7 239,77
Sous-Total			7 239,77		7 239,77
49000-CC Jura Nord ASSAINISSEMENT					
Investissement	2 725 870,62		-1 169 845,43		1 556 025,19
Fonctionnement	453 969,08		58 631,13		512 600,21
Sous-Total	3 179 839,70		-1 111 214,30		2 068 625,40
49100-CC JURA NORD-OM					
Investissement					
Fonctionnement	104 739,55		-2 730,32		102 009,23
Sous-Total	104 739,55		-2 730,32		102 009,23
49300-CC JN Asst non collectif					
Investissement					
Fonctionnement	275,81		2 100,00		2 375,81
Sous-Total	275,81		2 100,00		2 375,81
TOTAL III	3 284 855,06		-1 104 604,85		2 180 250,21
TOTAL I + II + III	4 644 200,08	22 312,69	-1 144 817,37		3 477 070,02

c. Compte de gestion 2023 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DOLE

ETABLISSEMENT : CC Jura Nord ASSAINISSEMENT

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

49000 - CC Jura Nord ASSAINISSEMENT

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CC Jura Nord ASSAINISSEMENT					
Investissement	2 725 870,62		-1 169 845,43		1 556 025,19
Fonctionnement	453 969,08		58 631,13		512 600,21
Sous-Total	3 179 839,70		-1 111 214,30		2 068 625,40
TOTAL III	3 179 839,70		-1 111 214,30		2 068 625,40
TOTAL I + II + III	3 179 839,70		-1 111 214,30		2 068 625,40

d. *Compte de gestion 2023 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures ménagères » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DOLE

ETABLISSEMENT : CC JURA NORD-OM

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

49100 - CC JURA NORD-OM

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CC JURA NORD-OM					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total	104 739,55		-2 730,32		102 009,23
TOTAL III	104 739,55		-2 730,32		102 009,23
TOTAL I + II + III	104 739,55		-2 730,32		102 009,23

e. *Compte de gestion 2023 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DOLE

ETABLISSEMENT : CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

49200 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES					
Investissement	-60 754,38				-60 754,38
Fonctionnement	4 855,98				4 855,98
Sous-Total	-55 898,40				-55 898,40
TOTAL II	-55 898,40				-55 898,40
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-55 898,40				-55 898,40

f. *Compte de gestion 2023 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DOLE

ETABLISSEMENT : CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12400 - CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total			7 239,77		7 239,77
TOTAL III			7 239,77		7 239,77
TOTAL I + II + III			7 239,77		7 239,77

g. *Compte administratif 2023 – BUDGET PRINCIPAL*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2023 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
FONCTIONNEMENT	011- Charges à caractère général	1 646 635,89 €	0,00 €	70- Produits des services	1 442 983,56 €	0,00 €
	012- Charges de personnel	4 885 256,16 €	0,00 €	73- Impôts et taxes	5 039 975,00 €	0,00 €
	14- Atténuation de produits	434 323,00 €	0,00 €	74- Dotations Participations	1 952 138,14 €	0,00 €
	65- Autres charges de gestion courante	837 238,63 €	0,00 €	75- Autres produits de gestions courantes	34 670,64 €	0,00 €
	66- Charges financières	58 622,90 €	0,00 €	76- Produits financiers		0,00 €
	67- Charges exceptionnelles	19 293,56 €	0,00 €	77- Produits exceptionnels	25 821,49 €	0,00 €
	68- Dotations aux amort et provisions	3 000,00 €	0,00 €	013- Atténuations de charges	167 151,71 €	0,00 €
	042- Opérations d'ordre	247 321,67 €	0,00 €	042- Opérations d'ordre	1 692,40 €	0,00 €
	TOTAL I	8 131 691,81 €	0,00 €	TOTAL II	8 664 432,94 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2023

532 741,13 €

REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2022

1 206 094,85 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2023

1 738 835,98 €



SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
INVESTISSEMENT	Hors Opérations :					
	10- Dotations, fonds divers et réserves	0,90 €	0,00 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	45 957,27 €	
	16- Emprunts et dettes assimilées	359 803,71 €				
	20- Immobilisations incorporelles	71 323,84 €	100 379,62 €	13- Subventions d'investissement	36 759,92 €	24 206,67 €
	204- Subventions d'équipement versées	19 500,00 €	178 166,07 €	16- Emprunts et dettes assimilées		
	21- Immobilisations corporelles	365 180,85 €	89 540,02 €	165- Dépôts et cautionnements reçus	281,67 €	
	23- Immobilisations en cours	76 608,48 €	35 915,50 €	23- Immobilisations en cours		
	26- Participations et créances rattachées		5 000,00 €			
	27- Autres immobilisations financières			27- Autres immobilisations financières		
	458106- Etude thermique CEE TEPCV		41 429,00 €	458206- Etude thermique CEE TEPCV		41 429,00 €
	Par Opération :					
	(28)- PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION					
	(29)- POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY					
	(30)- POLE JEUN - POLE JEUNESSE VALLEE OGNON	1 164,00 €				
	(31)- E De Musiq - Espace danse					
	(32)- GARE RANCHOT 1E - GARE RANCHOT 1ER ETAGE					
	(33)- GYM2 - GYMNASÉ RESTRUCTURATION					
	(35)- PERANCH - POLE EDUCATIF RANCHOT		734,00 €			
	(36)- GENDAMP - GENDARMERIE DAMPIERRE		6 720,00 €			
	(37)- GEMAPI LA VEZE	8 000,00 €				
	040- Opérations d'ordre	1 692,40 €	0,00 €	040- Opérations d'ordre	247 321,67 €	0,00 €
	041- Opérations d'ordre	152 685,72 €	0,00 €	041- Opérations d'ordre	152 685,72 €	0,00 €
	TOTAL	1 055 959,90 €	457 884,21 €	TOTAL	483 006,25 €	65 635,67 €

SOLDE D'EXECUTION 2023 -572 953,65 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2022 186 835,88 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2023 -392 248,54 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2023 -778 366,31 €

h. Compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne pas prendre part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Assainissement Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
EXPLOITATION	011- Charges à caractère général	6 787,38 €		70- Vente pdt, prestation de services	368 631,57 €	
	012- Charges de personnel	56 720,00 €		74- Subvention d'exploitation	6 390,08 €	
	014- Atténuations de produits	3 924,00 €		75- Autres produits de gestion courante	279,01 €	
	65- Autres charges de gestion courante	0,00 €		76- Produits financiers	0,15 €	
	66- Charges financières	77 934,95 €		77- Produits exceptionnels	3 542,12 €	
	67- Charges exceptionnelles	5 447,06 €				
	68- Dotations aux amort et provisions	4 320,00 €				
	042- Opérations d'ordre	225 253,85 €		042- Opérations d'ordre	60 175,44 €	
	TOTAL I	380 387,24 €	0,00 €	TOTAL II	439 018,37 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2023 (Total I + Total II) 58 631,13 €

REPRISE RESULTAT 2022 453 969,08 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2023 512 600,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
INVESTISSEMENT	16- Emprunts et dettes assimilées	257 068,00 €		10- Dotations, fonds divers et réserves		
	20- Immobilisations incorporelles	125,00 €	375,00 €	13- Subventions d'investissement	1 430 716,14 €	84 317,00 €
	21- Immobilisations corporelles	541,94 €	1 050,00 €	16- Emprunt		
	23- Immobilisations en cours	847,80 €		20- immobilisations incorp.		
				21- immobilisation corp		
				23- immobilisation en cours		
	Par Opération :					
	op12 Raccordement Fraisans Step Damp Ranchot	472 722,19 €				
	op13 Extension Step Gendrey	0,00 €				
	op14 Extension Step Orchamps	1 110 371,46 €				
	op15 Réseaux ass Ougney	0,00 €				
	op16 Système ass Vitreux	645 104,81 €				
	op17 Système ass Louvatange	245 752,07 €	69 838,80 €			
	op18 Réseaux ass Pagney	14 098,56 €				
	op19 Réseaux Montmirey le Château et la Ville	19 008,15 €				
	op20 Réhabilitation réseaux Dampierre Rans Ranchot	0,00 €				
	040- Opérations d'ordre	60 175,44 €		040- Opérations d'ordre	225 253,85 €	
	041- Opérations d'ordre			041- Opérations d'ordre		
	TOTAL	2 825 815,42 €	71 263,80 €	TOTAL	1 655 969,99 €	84 317,00 €

SOLDE D'EXECUTION 2023	-1 169 845,43 €	
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2022	2 725 870,62 €	1 556 025,19 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	13 053,20 €	

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2023 1 569 078,39 €

i. Compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne pas prendre part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
EXPLOITATION	011- Charges à caractère général	0,00 €		70- Vente pdt, prestation de services	2 118,00 €	
	012- Charges de personnel	0,00 €		74- Subvention d'exploitation		
	65- Autres charges de gestion courante	0,00 €				
	66- Charges financières	0,00 €		77- Produits exceptionnels		
	67- Charges exceptionnelles	18,00 €				
	68- Dotations aux amortissements					
	042- Opérations d'ordre			042- Opérations d'ordre		
	TOTAL I	18,00 €	0,00 €	TOTAL II	2 118,00 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2023 (Total I + Total II)	2 100,00 €
REPRISE RESULTAT 2022	275,81 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2023	2 375,81 €

j. *Compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE « OM »*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne pas prendre part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Ordures Ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
011- Charges à caractère général	937 708,90 €	0,00 €	70- Vente pdt, prestation de services	971 174,00 €	
012- Charges de personnel	33 000,00 €	0,00 €	74- Subvention d'exploitation		
65- Autres charges de gestion courante	1 014,00 €	0,00 €			
66- Charges financières	1 153,59 €	0,00 €	77- Produits exceptionnels	112,56 €	
67- Charges exceptionnelles	8 340,39 €	0,00 €			
68- Dotations aux amortissements et prov	0,00 €		78- Reprises sur amortissements et prov	7 200,00 €	
042- Opérations d'ordre		0,00 €	042- Opérations d'ordre		
TOTAL I	981 216,88 €	0,00 €	TOTAL II	978 486,56 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2023 (Total I + Total II)

-2 730,32 €

REPRISE RESULTAT 2022

104 739,55 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL
2023

102 009,23 €

k. *Compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne pas prendre part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
	011- Charges à caractère général	543,00 €	0,00 €	70- Vente pdt, prestation de services		
	012- Charges de personnel		0,00 €	74- Subvention d'exploitation		
	66- Charges financières		0,00 €	77- Produits exceptionnels	543,00 €	
	67- Charges exceptionnelles		0,00 €			
	042- Opérations d'ordre		0,00 €	042- Opérations d'ordre		
	043- Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	043- Opérations d'ordre	0,00 €	
	TOTAL I	543,00 €	0,00 €	TOTAL II	543,00 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2023 (Total I + Total II)

0,00 €

REPRISE RESULTAT 2022

4 855,98 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL
2023

4 855,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		13- Subventions d'investissement		
	20- Immobilisations incorporelles			16- Emprunt		
	21- Immobilisations corporelles			20- immobilisations incorp.		
	23- Immobilisations en cours			21- immobilisation corp		
				23- immobilisation en cours		
	040- Opérations d'ordre			10- fonds et réserves		
	041- Opérations d'ordre			040- Opérations d'ordre		
		0,00 €	0,00 €	041- Opérations d'ordre		
				TOTAL	0,00 €	0,00 €

SOLDE D'EXECUTION 2023

0,00 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2022

-60 754,38 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2023

0,00 €

I. Compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne pas prendre part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024	Désignation	Réalisé 2023	Reporté 2024
	011- Charges à caractère général	4 020,85 €	0,00 €	70- Vente pdt, prestation de services	10 760,62 €	
	012- Charges de personnel		0,00 €	74- Subvention d'exploitation	500,00 €	
	66- Charges financières		0,00 €	77- Produits exceptionnels		
	67- Charges exceptionnelles		0,00 €			
	042- Opérations d'ordre		0,00 €	042 Opérations d'ordre		
	043- Opérations d'ordre		0,00 €	043 Opérations d'ordre		
	TOTAL I	4 020,85 €	0,00 €	TOTAL II	11 260,62 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2023 (Total I + Total II)

7 239,77 €

REPRISE RESULTAT 2022

0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL
2023

7 239,77 €

m. Affectation des résultats 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du Budget Principal comme suit :

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

<i>Résultat CA 2023</i>	
Fonctionnement :	1 738 835,98 €
Investissement :	-386 117,77 €
Solde des RAR / INV :	-392 248,54 €
	1 352 718,21 €
<i>Proposition Inscription / BP 2024</i>	
INVESTISSEMENT : 001D	386 117,77 €
INVESTISSEMENT : 001R	0,00 €
INVESTISSEMENT : 1068R	778 366,31 €
FONCTIONNEMENT : 002R	960 469,67 €

Voté à l'unanimité

n. Affectation des résultats 2023 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Assainissement Collectif » comme suit :

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<i>Résultat CA 2023</i>	
Fonctionnement :	512 600,21 €
Investissement :	1 556 025,19 €
Solde des RAR / INV :	13 053,20 €
	2 068 625,40 €
<i>Proposition Inscription / BP 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF</i>	
INVESTISSEMENT : 001R	1 556 025,19 €
FONCTIONNEMENT : 002R	512 600,21 €

Voté à l'unanimité

o. Affectation des résultats 2023 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » comme suit :

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

<i>Résultat CA 2023</i>		
Fonctionnement :	2 375,81 €	2 375,81 €
Investissement :	0,00 €	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
<i>Proposition Inscription / BP 2024</i>		
FONCTIONNEMENT : 002R	2 375,81 €	

Voté à l'unanimité

p. Affectation des résultats 2023 - BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » comme suit :

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES**

<i>Résultat CA 2023</i>		
Fonctionnement :	102 009,23 €	102 009,23 €
Investissement :	0,00 €	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
<i>Proposition Inscription / BP 2024</i>		
FONCTIONNEMENT : 002R	102 009,23 €	

Voté à l'unanimité

q. Affectation des résultats 2023 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

➤ **BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE**

<i>Résultat CA 2023</i>		
Fonctionnement :	4 855,98 €	-55 898,40 €
Investissement :	-60 754,38 €	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
<i>Proposition Inscription / BP 2024</i>		
INVESTISSEMENT : 001D	60 754,38 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	4 855,98 €	

Voté à l'unanimité

r. *Affectation des résultats 2023 - BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » comme suit :

➤ **BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Résultat CA 2023		
Fonctionnement :	7 239,77 €	7 239,77 €
Investissement :	0,00 €	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
Proposition Inscription / BP 2024		
INVESTISSEMENT : 001D	0,00 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	7 239,77 €	

Voté à l'unanimité

s. *Modification n°2 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass7 /Opération budgétaire n°19							
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney							
Dépenses HT							
Montant AP HT au 01/01/2023	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2024	réalisé HT au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 840 300,00 €	32 000,00 €	1 872 300,00 €	- €	10 000,00 €	27 060,00 €	1 462 780,00 €	372 460,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;**
- **Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;**
- **Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2024 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.**

Voté à l'unanimité

- t. *Modification n° 5 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : Raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP à Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2019-ass1 /Opération budgétaire n°12					
Raccordement effluents Fraisans/Ranchot					
Dépenses HT					
Montant AP HT au 01/01/2023	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2024	réalisé HT au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025
4 566 128,79 €	200 579,19 €	4 766 707,98 €	583 750,98 €	3 949 719,00 €	233 238,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- u. *Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Création d'une gendarmerie à Dampierre*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-02 /Opération budgétaire n°36									
Construction d'une Gendarmerie à Dampierre									
Dépenses									
Montant prev au 01/01/2023	Montant révisé	Montant prev au 01/01/2024	Montant réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
3 987 363,45 €	- €	3 987 363,45 €	4 800,00 €	6 720,00 €	52 500,00 €	232 250,00 €	1 195 600,00 €	1 781 700,00 €	713 793,45 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- v. *Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune d'Orchamps »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass2 /Opération budgétaire n°14									
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectifs sur la commune d'Orchamps »									
Dépenses HT									
Montant AP HT au 01/01/2023	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2024	réalisé HT au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
2 756 450,17 €	32 457,46 €	2 788 907,63 €	1 577 021,63 €	263 928,00 €	186 014,40 €	46 503,60 €	- €	357 720,00 €	357 720,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;

Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- w. *Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass4 /Opération budgétaire n°20									
Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot									
Dépenses HT - Etudes et Réseaux 1									
Montant AP HT au 01/01/2023	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2024	réalisé HT au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
1 832 140,43 €	281 566,00 €	2 113 706,43 €	72 140,43 €	100 000,00 €	- €	22 013,20 €	959 776,40 €	959 776,40 €	

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- x. *Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass5 /Opération budgétaire n°18					
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney					
Dépenses HT					
Montant AP HT au 01/01/2023	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2024	réalisé HT au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025
709 245,58 €	105 266,56 €	814 512,14 €	79 744,14 €	696 174,00 €	38 594,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;**
- **Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;**
- **Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2024 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.**

Voté à l'unanimité

- y. *Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : GEMAPI – LA VEZE*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-03 /Opération budgétaire n°37									
GEMAPI - LA VEZE									
Dépenses									
Montant prev au 01/01/2023	Montant révisé	Montant prev au 01/01/2024	Montant réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
466 625,11 €	- 37 088,00 €	429 537,11 €	21 865,11 €	78 972,00 €	27 300,00 €	59 400,00 €	62 000,00 €	66 000,00 €	114 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;**
- **Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;**
- **Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2024 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.**

Voté à l'unanimité

- z. *Modification n° 2 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass6 /Opération budgétaire n°19					
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey la ville et de Montmirey le Château					
Dépenses HT					
Montant AP HT au 01/01/2023	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2024	réalisé HT au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025
562 439,77 €	- 47 256,85 €	515 182,92 €	78 947,92 €	412 569,00 €	23 666,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;**
- **Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;**
- **Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2024 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.**

Voté à l'unanimité

aa. Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune d'Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Prend acte et autoriser le transfert par la commune d'Orchamps du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 80 268,47 € répartie de la manière suivante :**
 - **72 859,60 € pour la section de fonctionnement,**
 - **7 408,87 € pour la section d'investissement.**
- **Autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

bb. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2024 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	variation bases d'impositions	Taux de référence 2023	Proposition de variation	Proposition n taux 2024	Produits 2024 attendus
Foncier bâti	10 489 846	11 027 000	5,12%	14,16%	0%	14,16%	1 538 956 €
Foncier non bâti	834 105	868 200	4,09%	27,60%	0%	27,60%	231 294 €
Produit fiscal Foncier							1 770 250 €
Taxe d'habitation additionnelle	992 951	938 900	-5,44%	13,97%	0%	13,97%	124 013 €
CFU	1 742 360	1 833 000	5,20%	30,06%	0%	30,06%	551 698 €
TOTAL							2 445 961 €

Voté à l'unanimité

cc. Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 comme suit :**

TAXE GEMAPI		BP2024
DEPENSES		
	FONCTIONNEMENT	86 186,00 €
	INVESTISSEMENT	104 301,07 €
	TOTAL DEPENSES	190 487,07 €
RECETTES		
	FONCTIONNEMENT	
	INVESTISSEMENT	
	TOTAL RECETTES	- €
Besoin/excédent de financement antérieurs cumulé		60 360,07 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI		130 127,00 €

- **Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;**
- **Précise que les produits de la taxe GEMAPI de l'exercice 2024 seront inscrits au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

dd. Attributions des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (4 abstentions, 1 contre), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

0 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
EXPLOITATION	011- Charges à caractère général		002- Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 375,81 €
	012- Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €	013- Atténuations de charges	
	014- Atténuations de produits		042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	022- Dépenses imprévues (fonctionnement)		70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services	4 000,00 €
	023- Virement à la section d'investissement		74- Subventions d'exploitation	
	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections		75- Autres produits de gestion courante	
	65- Autres charges de gestion courante		76- Produits financiers	
	66- Charges financières		77- Produits exceptionnels	
	67- Charges exceptionnelles			
	TOTAL	4 000,00 €	TOTAL	6 375,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2024	RAR 2023	Désignation	BP 2024	RAR 2023
INVESTISSEMENT	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €		001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	
	020- Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €		021- Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	
	040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		024- Produits de cessions	0,00 €	
	041- Opérations patrimoniales	0,00 €		040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	
	13- Subventions d'investissement	0,00 €		041- Opérations patrimoniales	0,00 €	
	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	
	20- Immobilisations incorporelles	0,00 €		13- Subventions d'investissement	0,00 €	
	204- Subventions d'équipement versées	0,00 €		16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	
	21- Immobilisations corporelles	0,00 €		23- Immobilisations en cours	0,00 €	
	23- Immobilisations en cours	0,00 €				
	26- Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €				
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €	0,00 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

0,00 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

0,00 €

Voté à l'unanimité

ii. Adoption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'exercice 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'exercice 2024 comme ci-après.

0 BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
EXPLOITATION	011- Charges à caractère général	983 658,00 €	70- Ventes prestat ^o de services, marchandises	960 000,00 €
	012- Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00 €		
	65- Autres charges de gestion courante	5 000,00 €		
	66- Charges financières	2 000,00 €		
	67- Charges exceptionnelles	15 000,00 €		
	68- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
	022- Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €		002- Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)
	TOTAL	1 046 658,00 €	TOTAL	1 062 009,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2024	RAR 2023	Désignation	BP 2024	RAR 2023
INVESTISSEMENT	20- Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
	21- Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €
				10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
				13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €	0,00 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

0,00 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

0,00 €

Voté à l'unanimité

jj. Adoption du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2024 comme ci-après.

Ø BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
EXPLOITATION	011- Charges à caractère général		70- Ventes prestat ^o de services, marchandises	62 445,00 €
	65- Autres charges de gestion courante	6 546,60 €		
	66- Charges financières		77- Produits exceptionnels	
	042- Opérations d'ordre de transfert entre section	60 754,38 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre section	
	043- Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement		043- Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement	
	002- Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		002- Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 855,98 €
	TOTAL	67 300,98 €	TOTAL	67 300,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2024	RAR 2023	Désignation	BP 2024	RAR 2023
INVESTISSEMENT	16- Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	20- Immobilisations incorporelles					
	21- Immobilisations corporelles		0,00 €	040- Opérations d'ordre de transfert entre section	60 754,38 €	
	040- Opérations d'ordre de transfert entre sections			10- Dotations, fonds divers et réserves		
	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 754,38 €		13- Subventions d'investissement		
		TOTAL	60 754,38 €	0,00 €	TOTAL	60 754,38 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

60 754,38 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

60 754,38 €

Voté à l'unanimité

kk. Adoption du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2024 comme ci-après.

Ø BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
EXPLOITATION	011- Charges à caractère général	5 200,00 €	70- Ventes prestat ^o de services, marchandises	19 000,00 €
	66- Charges financières		74- Subventions d'exploitation	
	023- Virement à la section d'investissement	20 000,00 €		
	042- Opérations d'ordre de transfert entre section		042- Opérations d'ordre de transfert entre section	
	022- Dépenses imprévues	1 039,77 €		
	002- Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		002- Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	7 239,77 €
	TOTAL	26 239,77 €	TOTAL	26 239,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2024	RAR 2023	Désignation	BP 2024	RAR 2023
INVESTISSEMENT	20- Immobilisations incorporelles		0,00 €	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	21- Immobilisations corporelles			021- Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €	
	23- Immobilisations en cours	100 000,00 €	0,00 €	10- Dotations, fonds divers et réserves		
	27- Autres immobilisations financières					
	040- Opérations d'ordre de transfert entre sections			040- Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			13- Subventions d'investissement	80 000,00 €	
	TOTAL	100 000,00 €	0,00 €	TOTAL	100 000,00 €	0,00 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

100 000,00 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

100 000,00 €

Voté à l'unanimité

4. ECONOMIE/TOURISME

- a. *Révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) relative à l'artificialisation des sols, à la logistique et aux déchets et économie circulaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de suivre l'avis suivant du PAYS DOLOIS, dont est membre la Communauté de Communes Jura Nord, qui :

- **Regrette que sa position singulière, en tant que territoire pivot entre Dijon et Besançon, qui connaît depuis dix ans une incontestable dynamique, n'ait pas été prise en compte ;**
- **Souhaite s'inscrire dans un objectif de sobriété foncière, mais demande que l'effort soit partagé de façon plus équitable entre les territoires de la Région ;**
- **Demande que soit vérifié le nombre d'hectares consommés sur la période 2011-2020 sur son territoire et demande à la Région d'être à l'écoute sur les données locales qui pourront lui être communiquées ;**

Voté à l'unanimité

- b. *Projet de la modification du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) concernant l'harmonisation de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable en tant que PPA sur le projet de la modification du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) concernant l'harmonisation de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale.

Voté à l'unanimité

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / POLITIQUE INTERCOMMUNAL

- a. *Acquisition d'un bâtiment situé 34 rue de la Libération à ORCHAMPS (39700) pour les locaux de la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (9 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'acquisition par la Communauté de Communes Jura Nord de ce bien immobilier identifié sur les parcelles AD178 et AD179, situé 34 rue de la Libération - 39700 ORCHAMPS, dans les conditions décrites, pour un montant de 310 000 €, hors frais notariés ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition et tous les documents**

- nécessaires à la conclusion de la transaction ;
- Décide de classer ce bien immobilier dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret 39100 DOLE ;
- Prend en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition ;
- Dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

6. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord (ACM Fraisans) et l'EHPAD le Clos de la Forêt de Fraisans pour des rencontres inter-générationnelles*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat ;**
- **Approuve les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21h20

Maire de Vitreux,
Alain GOMOT

Le Président,
Gérome FASSET